



Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025_1_21-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 21

DELIBERATION
DL CIAS 2025-1-21

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 27 JAN. 2025
- la publication le : 28 JAN. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Christine ROBRIQUET.

Pouvoirs : François BLANCHET à André COQUELIN, Céline DELOMME à Muriel HABERT, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

Don CJD Aide alimentaire

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025_1_21-DE

Le mercredi 13 novembre, l'association du Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises (CJD) de Challans Vendée Océan a fait don au CIAS de 73,21 kg de denrées.

Ce don est intervenu dans le cadre d'une action solidaire ponctuelle souhaitée par l'association. Ces denrées ont été ajoutées au stock du CIAS constitué en majorité par les denrées récoltées lors de la collecte annuelle de la Banque Alimentaire.

Comme le prévoit l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale, le Président du CIAS a pu recevoir ce don. Mais celui-ci doit être soumis au vote du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-8,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération du 5 décembre 2024 portant, notamment, définition de l'action sociale d'intérêt communautaire et transfert de l'exercice de l'action sociale du CIAS,

Considérant l'intérêt pour le CIAS de pouvoir recevoir un don de 73,21 kg de la part de l'association du CJD Challans Vendée Océan dans le cadre d'une action solidaire ponctuelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accepter le don de l'association du CJD Challans Vendée Océan de 73,21 kg de denrées.

Article 2 : d'autoriser le Vice-Président du CIAS à prendre tout acte pour exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 27 janvier 2025,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr.

